



38, Avenue des Trois Frères Bouaddou, Bp 367, Bir Mourad Raïs, Alger

Nous vous demandons d'ouvrir pour notre compte un Crédit documentaire IRREVOCABLE selon les instructions ci-dessous :

Ce crédit documentaire est soumis aux règles et usances relatives aux crédits documentaires, **RUU Brochure 600 Révision 2007**

		DEMANDE D'EMISSION DE CREDIT DOCUMENTAIRE IRREVOCABLE		
		COCHER LES CASES AVEC LES MARQUES SUIVANTES		
		<input checked="" type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		
		DATE DE DEMANDE :		
		DATE D'EXPIRATION DU CREDIT		
NOM ET ADRESSE DU DONNEUR D'ORDRE		NOM ET ADRESSE DU BENEFICIAIRE		
<p>.....</p>		<p>.....</p>		
Tél FAX Telex		Tél	Fax	Télex
		Monnaie	(Utiliser le code ISO)	
		Montant en chiffres.....		
		Montant en lettres		
		<input type="checkbox"/> Maximum	<input type="checkbox"/> Environ	(+/-) %
		<input type="checkbox"/> Par paiement à vue <input type="checkbox"/> Paiement différé à <input type="checkbox"/> Acceptation de traite à <input type="checkbox"/> Négociation <input type="checkbox"/> Paiement mixte selon détail repris ci-dessous (autres instructions) Contre documents détaillés ci-dessous et traités du bénéficiaire tiré le		
Confirmation de crédit :		Par <input type="checkbox"/> Mer <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Route <input type="checkbox"/> Poste Termes de livraison <input type="checkbox"/> CFR <input type="checkbox"/> FOB <input type="checkbox"/> CIF <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)..... <input type="checkbox"/> Incoterms 2000		
Expéditions partielles		Transbordement		
<input type="checkbox"/> Autorisées <input type="checkbox"/> Autorisé <input type="checkbox"/> Non autorisées <input type="checkbox"/> Non autorisé				
Embarquement à bord / Prise en charge / Expédition				
De				
Jusqu'à				
Au plus tard le				
Description de la marchandise et/ou des services		Documents exigés: (A) Facture et documents de transport <input type="checkbox"/> Factures commerciales signées cachetées et détaillées indiquant l'origine & le nom du fabricant ou du producteur de la marchandise <input type="checkbox"/> Un jeu complet de connaissances " on Bord / Shipped on Bord / clean on Bord " établi ou endossé à l'ordre de Arab Banking Corporation Algeria notify donneur d'ordre <input type="checkbox"/> Lettre de transport aérien établie à l'adresse d'ABC Algeria pour le compte du donneur d'ordre <input type="checkbox"/> Autre document de transport (préciser) <input type="checkbox"/> Marqué fret <input type="checkbox"/> Payé d'avance <input type="checkbox"/> Payable à destination		
		(B) Assurance <input type="checkbox"/> Assurance couverte par nous-mêmes		
		(C) Certificats <input type="checkbox"/> CERTIFICAT D'ANALYSE <input type="checkbox"/> CERTIFICAT SANITAIRE / PHYTOSANITAIRE <input type="checkbox"/> CERTIFICAT D'ORIGINE DELIVREE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE <input type="checkbox"/> CERTIFICAT DE CONFORMITE <input type="checkbox"/> CERTIFICAT DE CONTROLE DE QUALITE		
		Dans le cas où l'émetteur des certificats n'est pas mentionné la Banque acceptera ces documents émis par tout organisme autre que le Bénéficiaire Conformément aux RUU 600		
Autres instructions/ conditions		(D) Autres documents <input type="checkbox"/> Liste de colisage <input type="checkbox"/> Note de Poids <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> EXI/EXZ/EXAEUR 1 <input type="checkbox"/> Fiche Technique		
Période de présentation (Nombre de jours)				
JOURS				
POUR USAGE INTERNE A ABC		Signatures autorisées du client		
Limite Crédit N°		Nous approuvons les termes et conditions ci-dessus		
du donneur d'ordre Date d'émission		Nom		
Marge % Banque notificatrice		Prénom		
Commission (taux appliqué)		Qualité		

Conditions générales pour les crédits documentaires import :

Considérant l'accord d'ABC -A d'ouvrir ce crédit documentaire en notre nom nous convenons de ce qui suit :

1- Nous vous autorisons à débiter notre compte n° de toute somme due au titre de la présente opération que nous vous demandons de mettre en place.

Au cas où toute somme vous est due et non réglée à échéance, vous avez le droit absolu sans nous préaviser ni vous référer au préalable à nous pour débiter notre compte courant dont numéro ci-dessus. Nous vous autorisons à virer la contrevaleur si disponible de notre compte devise personne morale à notre compte dinars ci-dessus mentionné pour couvrir nos engagements.

Au cas où le solde de notre compte ne serait pas suffisant, nous nous engageons à verser à votre première demande un montant équivalent à notre engagement envers vous conformément à l'une quelconque de ces conditions.

2- nous prenons à notre charge tous les risques et conséquences pouvant résulter de la mise en place du crédit documentaire, notamment le risque de change ainsi que le paiement immédiat et à première demande, sans déduction aucune ni contestation des frais et commissions, taxes nés en Algérie ainsi que les frais et commissions nés à l'étranger aux cas où il ne pourrait être récupérés auprès du bénéficiaire.

3- les documents ainsi que la marchandise qu'ils représentent et plus généralement les biens, objet du présent crédit documentaire, sont affectés par nous à titre de gage et de nantissement à la bonne fin de l'engagement que nous vous demandons de souscrire. Cette affectation garantira également les avances, résultant de votre paiement, ou le remboursement des engagements souscrits par vous ou par vos correspondants sous forme d'acceptation ou autrement et, d'une façon générale, le remboursement de toutes sommes dont nous serions débiteurs envers vous pour quelque cause que ce soit.

Pendant toute la durée de cette affectation, nous nous engageons à donner des instructions à tout détenteur de marchandises ou des biens pour qu'il ne se dessaisisse de ceux-ci qu'avec votre accord express.

Nous vous autorisons à vendre la marchandise aux enchères publiques en quelque lieu qu'elles se trouvent et nous nous engageons au cas où la vente ne couvrira pas les sommes que vous avez déboursées ainsi que vos frais et intérêts à vous régler, sans délai la différence.

4- si la valeur de la marchandise ou du bien, objet du présent crédit documentaire, vient à baisser en dessous du montant de celui-ci par suite d'une variation, soit des prix, soit des cours de la monnaie, la présente affectation en gage et en nantissement ne fait pas obstacle à votre demande de reconstitution de marge aussi longtemps que votre engagement demeurera en vigueur et que nous ne vous aurons pas intégralement remboursés.

5- nous nous engageons, si l'assurance est contractée par nos soins, à vous communiquer dans les délais les plus brefs les renseignements relatifs à l'embarquement et à obtenir de notre assureur un titre négociable que nous vous transmettons sur demande.

6- nous acceptons de vous indemniser, à votre demande, vous rembourser et vous préserver contre tout préjudice, engagements, frais, dommages et dépenses (dont honoraires) que vous auriez encouru dans le cadre du crédit documentaire (sauf en cas de négligence ou faute de votre part) dont ce qui suit :

- a) tout cas de manquement ou préservation ou exercice des droits d'ABC dans le cadre de ce crédit ou tout document de garantie.
- b) La réception par ABC -A d'un paiement qui lui est dû (soit par compensation, soit sur ordre du tribunal, jugement ou autre) en une monnaie autre que celle dans laquelle le paiement est dû et qui, converti par ABC (au taux de change en vigueur à la date déterminée par elle) en la devise dans laquelle le paiement est dû donne un montant inférieur à celui qui lui est dû et,
- c) Tous autres frais légaux qu'ABC -A peut, de manière raisonnable, subir pour protéger ses droits sous couvert du crédit documentaire.

Cette indemnité est indépendante des autres obligations d'ABC -A et demeure valable au-delà de la validité du crédit.

7- les droits d'ABC -A au titre de ce crédit documentaire ou autre accord ou instrument délivré sous couvert de ce crédit documentaire sont cumulatifs et n'excluent pas d'autres droits. Tout défaut ou retard par ABC -A dans l'exercice de ses droits ne sauraient être une renonciation à ses droits. L'exercice partiel d'un droit ou d'un seul droit ne l'empêche pas d'exercer tel droit ou tout autre droit. Toute renonciation ou

amendement ne sont considérés comme effectifs que s'ils sont donnés par écrit. Ces termes sont valables nonobstant l'invalidité, la nullité du crédit documentaire ou tout autre engagement de notre part sous couvert de ce crédit documentaire ou autre en vertu d'une loi, réglementation, règle, ou autre condition

8- ce crédit est soumis aux règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires de la chambre de commerce internationale, actuellement en vigueur.

9- Ces conditions, ainsi que les conditions contenues dans la demande d'émission du crédit documentaire s'appliquent à tous les crédits documentaires émis par vos soins, ainsi qu'à celles qui seront émises à notre demande.

10- En cas de contradiction entre les conditions générales et les conditions d'émission du crédit documentaire, ce sont les conditions générales qui prévalent.

11- Nous vous autorisons à débiter notre compte du montant de vos commissions et autres frais dus au titre de l'émission et de la prorogation du crédit documentaire.

Nous vous autorisons également, à débiter notre compte d'intérêts de retard selon l'usage au sein de votre établissement.

12- Nous déclarons et reconnaissions que les livres, les comptes et les extraits de la banque sont sincères, définitifs et authentiques, et nous engageons totalement. Nous ne sommes pas en droit de les contester ni de nous y opposer pour quelque motif que ce soit. Nous renonçons dès à présent et irrévocablement à toute demande d'expertise des comptes et écritures comptables de la banque, et à toute demande de confrontation des écritures comptables, livres, comptes de la banque par devers un quelconque tribunal ou autre.

13- Nous avons élu domicile à l'adresse indiquée dans vos registres aux fins de nous communiquer toute information concernant ce crédit documentaire par pli postal, recommandé ou par porteur.

14- La Banque est désengagée en cas de non-paiement suite à des sanctions Internationales ou d'une décisions de justice émises par les tribunaux Algériens

15- En l'absence du Pli Cartable de Bord les documents doivent être transmis en deux plis séparés l'un par DHL et l'autre par courrier Express ou tout service postal équivalent

16- Si le transbordement interdit les articles ci après se sont pas applicables
20 C -- 23 C -- 24 D

17- Si le transbordement est autorisé la marchandise doit voyager sous le même et unique document de transport

18- La Banque se réserve le droit d'ajouter deux « 02 » Factures pour les besoins de ses dossiers

Signatures autorisées du client

Nous approuvons les termes et conditions ci-dessus

Nom :

Prénom :

Qualité :